

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 22 mars 2019

Question écrite urgente

Après Papyrus : retour à la légalité ?

En date du 4 mars 2019, le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé et le département de la cohésion sociale ont annoncé que l'opération Papyrus avait pris fin le 31 décembre 2018, date limite pour le dépôt des dossiers de régularisation dans le cadre du projet.

L'opération Papyrus, une expérimentation à la légalité boiteuse, a consisté à accorder des autorisations de séjour aux étrangers ayant fait le choix de l'illégalité, sous prétexte de l'accueil humanitaire. Les deux départements se satisfont de la prochaine régularisation de 3500 étrangers séjournant illégalement dans le canton, en incluant les dossiers encore en traitement. Des autorisations de séjour sont ainsi accordées par l'Etat à des personnes dont il ignorait l'existence et dont il n'est pas en mesure d'attester de la durée réelle et effective de leur séjour illégal.

Outre récompenser le séjour illégal sur sa durée, Papyrus heurte les Genevois et les étrangers légaux, puisque les secteurs où sont actifs les sans-papiers sont déjà les secteurs les plus touchés par le chômage à Genève (hôtellerie et restauration : 9,7%, nettoyage, services administratifs et de soutien : 8,2%. Source : Seco/OCE). Enfin, et malgré l'espoir suscité par l'arrivée d'une nouvelle conseillère fédérale chargée du Département fédéral de justice et police, le fait que le rapport d'évaluation externe attendu à l'automne 2019 « permettra d'émettre une série de recommandations liées au traitement des futures demandes déposées à l'OCPM » laisse craindre une prolongation de l'expérimentation Papyrus.

Mes questions sont les suivantes :

- ***L'opération Papyrus aurait pris fin le 31 décembre 2018. Va-t-elle se prolonger ou se répéter ?***

- *Quelle suite va être donnée aux dossiers des candidats ne répondant pas aux critères de Papyrus ? Des décisions de renvoi vont-elles être prises ?*
- *Mis à part le contrôle des dossiers du secteur de l'économie domestique qui présentent des indices de non-conformité, quelles nouvelles mesures de lutte contre le travail au noir ont accompagné le projet Papyrus ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.